

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

1. CONSIDERATIONS GENERALES

1.1. Une nouvelle autorité : le Conseil de la magistrature

La justice est en phase de réorganisation dans le but de s'adapter aux codes de procédure fédéraux, qui entreront en vigueur en 2011. L'année 2008 a déjà vu un certain nombre de changements se concrétiser.

La surveillance des autorités judiciaires, jusque-là exercée par le Tribunal cantonal, a été confiée au Conseil de la magistrature composé de 4 magistrats judiciaires, d'une personne désignée par le Conseil d'Etat, d'un membre du Grand Conseil et d'un avocat. Il est sans doute très constructif pour les magistrats judiciaires de collaborer avec des personnes venant d'autres horizons dont les sensibilités sont différentes, mais qui manifestent de l'intérêt au bon fonctionnement de la justice. Après une année d'expérience, on peut dire que cette collaboration a bien fonctionné et qu'elle a sans doute permis d'aborder certaines situations avec un œil neuf.

Toute nouvelle entité a besoin d'un certain temps pour s'organiser et pouvoir ensuite fonctionner dans les meilleures conditions possibles. Suivant cet excellent principe, le Conseil de la magistrature s'est donné un délai de réflexion avant de fixer son organisation dans un règlement. Ce procédé devrait permettre au règlement qui sera prochainement publié d'être adapté aux nécessités de la pratique.

Les membres du Conseil ont visité tous les sites judiciaires pour identifier les éventuels problèmes et tenter d'y apporter des solutions. La charge des tribunaux constitue une préoccupation constante et nécessite l'organisation la plus efficace possible pour éviter des pertes de temps génératrices de retards dont le justiciable finit par faire les frais. Les magistrats consacrent souvent une partie importante de leur temps à des activités qui ne sont pas proprement judiciaires, telles que la participation à diverses commissions ou groupes de travail. Plusieurs lois cantonales instituant des commissions prévoient qu'elles doivent être présidées par un juge. Les périodes de réorganisation judiciaire sont particulièrement chronophages. Il est toutefois indispensable que les magistrats judiciaires participent à ces travaux puisque, en étant au cœur du système, ils peuvent faire part de leurs expériences et de propositions de modifications fondées sur des connaissances pratiques. Chacun doit toutefois veiller à éviter que ces diverses charges annexes finissent par l'empêcher de faire le travail pour lequel il a été élu, soit traiter les procédures dont il a la charge dans des délais qui ne rendent pas illusoire tout recours à la justice.

Les inspections ont permis de déterminer que la plupart des sites fonctionnaient à satisfaction, les procédures étant traitées dans des délais raisonnables. Dans certains cas, il a été nécessaire de proposer des mesures pour permettre une gestion plus rationnelle des dossiers. Lorsque les possibilités de réorganisation interne sont épuisées, il faut pouvoir faire appel à des forces extérieures. Le Tribunal administratif bénéficie ainsi de forces de travail supplémentaires pour une période de 18 mois. Le Bureau du Conseil de la magistrature est compétent pour désigner des suppléants en cas d'absence d'un titulaire ou en cas de surcroît de travail extraordinaire. Il existe toutefois des situations qui ne tombent pas dans l'une de ces catégories et qui nécessitent des mesures extraordinaires. Dans ce contexte, le Conseil de la magistrature a eu des contacts avec le Chef du département de la justice, de la sécurité et des finances et avec la Commission judiciaire pour tenter de trouver des solutions notamment à la surcharge des Cours civiles du Tribunal cantonal.

En ce qui concerne les suppléances, le Bureau du Conseil de la magistrature a déployé une intense activité. Il a fallu tout d'abord renommer les juges qui suppléaient dans les différents sites judiciaires jusqu'au 31 août 2008. Des accidents et des maladies ont tenu certains magistrats éloignés de leurs affaires pendant plusieurs mois. Enfin, une affaire dite "Ulysse 31" a mobilisé le Tribunal pénal économique pendant plus de 3 mois.

Le Conseil de la magistrature est également compétent en matière de mobilité. Cette nouvelle procédure permet à un magistrat déjà élu d'accéder à un poste vacant sans devoir passer par une

élection devant le Grand Conseil. C'est ainsi que M. Jean-Denis Roulet, président du Tribunal du district du Val-de-Ruz est devenu juge cantonal en remplacement de M. Alain Ribaux. Il n'y a pas eu d'autre cas d'application de cette procédure en 2008.

Il n'a pas toujours été facile de départager les compétences du Conseil de celles de la Commission de la conférence judiciaire. Ainsi, le Conseil doit veiller au bon fonctionnement de la justice, ce qui nécessite parfois de faire des propositions générant certains coûts, alors que les questions budgétaires sont traitées par le Bureau de la Commission. Une bonne collaboration entre les deux instances est donc absolument nécessaire. Les Bureaux du Conseil de la magistrature et de la Commission de la conférence judiciaire ont ainsi eu en cours d'année plusieurs échanges de vue.

Le Conseil de la magistrature a également eu des contacts avec la Commission judiciaire du Grand Conseil. Le rapport d'inspection des sites a été transmis à la Commission puis discuté, ce qui a permis non seulement de faire un état des lieux mais aussi de proposer des solutions pour résorber certains problèmes, tels que les retards.

Une séance de travail a réuni le Chef du DJSF et ses collaborateurs avec le Conseil de la magistrature. Cette collaboration se poursuivra à l'avenir.

Enfin, le Conseil a eu à connaître d'une procédure disciplinaire concernant l'ancien président du Tribunal du district de Neuchâtel, M. Nicolas Marthe. Dans la mesure où M. Marthe n'a pas été réélu par le Grand Conseil le 28 mai 2008, la procédure a été classée.

1.2. Magistrature judiciaire

De nombreux changements sont intervenus en cours d'année dans les divers sites judiciaires.

Tribunal cantonal

M Alain Ribaux a été élu Conseiller communal à Neuchâtel au mois d'avril 2008. Il avait commencé son activité au Tribunal cantonal moins d'une année auparavant. Il a été remplacé par M. Jean-Denis Roulet.

M. François Delachaux, président du Tribunal pénal économique, a été mobilisé pendant 6 mois par une procédure particulièrement importante. Pour le suppléer, le Bureau du Conseil de la magistrature a désigné Mme Monique Houriet, juriste rédactrice au Tribunal cantonal.

Tribunal administratif

Adoptée par le Grand Conseil le 7 novembre 2007, la loi portant adaptation de l'organisation judiciaire et de la procédure administrative neuchâteloise à la LPGA, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, a doté le Tribunal administratif de 4,5 postes de juge au lieu de trois juges à plein temps et un juge suppléant à 40 % ainsi que quatre postes de collaborateur scientifique au lieu de trois. Mmes Arabelle Scyboz et Dominique Wittwer ont été élues juges par le Grand Conseil le 19 février 2008.

Pour permettre la liquidation dans les meilleurs délais des dossiers en suspens devant le Tribunal administratif, le Conseil d'Etat a doté temporairement celui-ci pendant 18 mois de deux postes de juge suppléant extraordinaire et de deux postes de collaborateur scientifique. Les deux postes de juge suppléant sont occupés par quatre juges à mi-temps, Mmes Natacha Berberat, Françoise Ferrari Gaud, Catherine Schuler Perotti et Jeannine de Vries.

Tribunal du district de Boudry

Le Bureau du Conseil de la magistrature a désigné Mme Anne-Catherine Lunke Paolini comme suppléante extraordinaire dès le 15 juin 2008, et jusqu'au 31 janvier 2009, pour prendre en charge des dossiers qui ne pouvaient pas être confiés à Mme Corinne Jeanprêtre, qui ne disposait alors pas du temps nécessaire pour se charger de toute la suppléance du district. Mme Jeanprêtre a cessé son activité de suppléante le 31 décembre 2008, puisqu'elle a été élue juge au Tribunal du district de Neuchâtel où elle a commencé son activité le 1er janvier 2009. Elle a été remplacée par Mme Coralie Egger.

Tribunal du district de La Chaux-de-Fonds

M. Alain Rufener, victime d'un grave accident, n'a pas pu exercer sa fonction du 1er mars au 31 août 2008. Il a été suppléé par Mme Claire-Lise Mayor Aubert et M. Alexandre Seiler.

Mme Mayor Aubert a démissionné de sa charge de suppléante au Tribunal de La Chaux-de-Fonds, après 12 ans d'activité. Le conseil la remercie pour sa disponibilité et son efficacité.

Tribunal du district du Locle

M. Nicolas de Weck a fonctionné comme juge au Tribunal pénal économique pour l'affaire dite "Ulysse 31" et il a été suppléé à mi-temps du 1er septembre 2008 au 31 janvier 2009 par Mme Mayor Aubert, qui venait de quitter son poste au Tribunal de La Chaux-de-Fonds.

Tribunal du district de Neuchâtel

Au vu de l'absence à plein temps de M. Nicolas Marthe dès le mois d'avril 2008, le Bureau du Conseil de la magistrature a désigné Mme Sara Guidjera Lopes en qualité de suppléante à 50 %. Cette suppléance s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année 2008. M. Marthe n'a pas été réélu par le Grand Conseil. Mme Corinne Jeanprêtre a été élue à sa place et a commencé son activité en janvier 2009.

Tribunal du district du Val-de-Ruz

M. Jean-Denis Roulet, devenu juge cantonal, a été remplacé pour une période de six mois, du 1er mai au 31 octobre 2008. M. Marco Renna et M. Jean-Marie Röthlisberger ont été désignés en qualité de suppléant à 50 % chacun pendant cette période.

M. Pierre Bauer, qui avait fonctionné comme suppléant depuis le 25 mai 1979, a donné sa démission pour le 31 août 2008. Le Conseil le remercie pour son grand engagement.

Tribunal du district du Val-de-Travers

M. Laurent Margot a fonctionné en qualité de juge au Tribunal pénal économique pour l'affaire "Ulysse 31" et il a été suppléé par Mme Coralie Egger, à 50 %, durant le deuxième semestre 2008.

Tribunal fiscal

Mme Jeannine de Vries a fonctionné comme suppléante à raison de 20 % et Mme Rosboth-Robert à raison de 50 % pendant l'année 2008. La présidente, Mme Isabelle Althaus Houriet, a en effet dû réduire son activité pendant toute l'année 2008 pour des raisons de santé.

Juges d'instruction

Dès le 29 janvier 2008, M. Nicolas Feuz a fonctionné en qualité de président du collège des juges d'instruction, institution toute récente créée pour trois ans, puisque, dès 2011, les juges d'instruction deviendront des procureurs.

M. Renaud Weber se consacrera dès le 1er janvier 2009 à mi-temps à la direction de l'Ecole romande de la magistrature pénale. Le Bureau du Conseil de la magistrature a désigné, pour le suppléer à 50 %, M. Marc Rémy. Cette situation durera jusqu'au 31 décembre 2010. Avant de prendre cette décision, le Bureau du Conseil s'est approché de la Commission judiciaire et du chef du DJSF. Après de longues discussions, tout le monde est tombé d'accord pour admettre qu'il était dans l'intérêt tant du pouvoir judiciaire que de l'école de permettre à M. Weber de diriger cette dernière dans de bonnes conditions.

Ministère public

M. Yanis Callandret, procureur suppléant extraordinaire, a été élu en qualité de troisième procureur. Il s'agit de la création d'un nouveau poste.

Autorités régionales de conciliation

Mme Florence Dominé Becker, suppléante, a été élue par le Grand Conseil en qualité de deuxième présidente.

1.3. Du bon usage de la suppléance

A la lecture de cette énumération, on peut se demander ce que serait devenu le pouvoir judiciaire neuchâtelois sans les suppléants, qui ont donné de leur temps et ont accepté de s'organiser pour que le cours de la justice ne soit pas trop perturbé par les multiples aléas qui ont émaillé l'année 2008. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance.

La nouvelle organisation judiciaire prévoit un état des lieux après deux ans d'application. Si les retards constatés sur certains sites ne sont pas résorbés d'ici à 2011, il sera tout simplement impossible d'évaluer les effets de cette nouvelle organisation. Comme cela a été fait pour le Tribunal administratif, il faut des forces supplémentaires aux Cours civiles du Tribunal cantonal qui ont vu leur retard croître encore en 2008.

De manière générale, on constate qu'il est difficile d'absorber le surcroît de travail généré par une procédure importante. L'affaire "Ulysse 31" a nécessité des mesures particulières à tous les stades de la procédure. Si ces efforts importants n'avaient pas été faits, cette affaire n'aurait jamais pu être jugée ou toutes les autres procédures en auraient souffert.

1.4. Personnel des greffes

Tribunal cantonal

Mme Dominique Roth, collaboratrice administrative à temps partiel, à titre provisoire, a été nommée collaboratrice administrative à temps partiel, dès le 1^{er} juillet 2008.

Tribunaux de district

La Chaux-de-Fonds

Mme Christine Amez-Droz, collaboratrice administrative à temps partiel, à titre provisoire, a été nommée collaboratrice administrative à temps partiel, dès le 1^{er} juillet 2008.

Mme Isabelle Allenbach, collaboratrice administrative à temps partiel à l'ORACE, a été nommée collaboratrice administrative à temps partiel, dès le 1^{er} décembre 2008.

Greffe des juges d'instruction de La Chaux-de-Fonds

Mme Véronique Béguin, collaboratrice administrative à titre provisoire, a été nommée collaboratrice administrative, dès le 1^{er} juillet 2008.

1.5. Recueil de jurisprudence et banque de données juridiques

Grâce à une convention passée entre le Tribunal cantonal et la Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel, le RJN pourra continuer à paraître. On peut remercier ici tous ceux qui ont mis toute leur énergie au maintien de cette publication ainsi que la Faculté de droit dont l'intervention comme éditeur a permis de réduire sensiblement les coûts de parution et de rendre l'ouvrage "autoporteur" si les abonnés lui maintiennent leur confiance.

L'ouverture de la banque de données juridiques au public sur le site du canton constitue une forme de révolution dans la transparence de l'activité judiciaire. Cette évolution a nécessité des efforts importants d'abord pour sa constitution, à l'interne du Tribunal cantonal puis pour sa reprise sur le site internet de l'Etat.

1.6. Informatique

La banque de données juridiques du pouvoir judiciaire a été publiée sur Internet le 7 mai 2008. Il s'agit là d'une prolongation de l'outil informatique JURIS/FindInfo, utilisé par l'ensemble des sites du pouvoir judiciaire. Chaque arrêt sélectionné dans JURIS/FindInfo est automatiquement transféré sur Internet, le document anonymisé étant transformé au format XHTML pour permettre une lecture plus rapide par les internautes. Plus de 2'500 arrêts, regroupant la jurisprudence depuis 1995, sont ainsi disponibles sur <http://jurisprudence.ne.ch>. Ce projet a demandé une très bonne collaboration entre les techniciens et administrateurs système du SIEN et d'Abraxas Juris SA, de même qu'entre l'administratrice de la base de données et la cheffe de projet. Nous pouvons saluer le beau résultat obtenu, même s'il est difficile de connaître le taux de fréquentation de ce nouvel outil.

En termes de communication également, la procédure permettant la publication des communiqués de presse du pouvoir judiciaire sur Internet a été simplifiée. Chaque instance peut désormais publier très rapidement ses communiqués, sans intervention d'un informaticien ou d'un administrateur Web. Les journalistes accèdent facilement aux nouveaux communiqués en

s'abonnant au flux RSS correspondant. Le pouvoir judiciaire fait ainsi une nouvelle incursion dans le monde des NTIC (nouvelles technologies de l'informatique et de la communication).

Suite à une enquête effectuée auprès des utilisateurs de Swisslex, un nouveau cours "trucs et astuces" a été mis sur pied au mois de juin. Sous la direction experte de Sven Engel, chargé de cours à l'Université de Neuchâtel, 34 participants juristes provenant de toute l'administration cantonale ont mis à jour leurs connaissances ou appris à utiliser cet outil avec précision et rapidité. A propos de Swisslex, nous signalions l'an passé le succès des mesures mises en place pour réduire les coûts d'utilisation. Cette tendance s'est poursuivie en 2008, au point que le coût de l'abonnement forfaitaire a été réduit de 12.5 % pour 2009, une réduction aussi liée – selon Swisslex - à l'accroissement du nombre des utilisateurs de cette banque de données.

L'adoption par l'administration cantonale d'une nouvelle charte graphique au mois de juin a rendu nécessaire l'adaptation de tous les modèles du pouvoir judiciaire. Ce ne sont donc pas moins de 1'600 documents, toutes instances et cours confondues, qui sont passés par la moulinette supprimant l'écusson et instaurant le nouveau logo "ne.ch". Il aurait été possible de profiter de l'occasion pour tenter d'en diminuer le nombre mais, au vu de la réorganisation du pouvoir judiciaire prévue en 2011, il a paru plus judicieux de garder le statu quo et de prévoir la révision des modèles dans le cadre de ce futur projet. Il est à noter que de plus en plus de documents sont maintenant transmis entre services de l'Etat par voie électronique, augmentant ainsi la vitesse de traitement dans les dossiers correspondants.

Dans le courant de l'été, une infrastructure technique provisoire a été mise à disposition du TPE pour la préparation et le suivi d'un procès important. Grâce aux choix pris ces dernières années, il a ainsi été possible aux juges concernés de travailler de manière décentralisée sur les dossiers et les documents nécessaires.

Toujours désireux d'améliorer les outils de travail, un groupe de greffiers s'est réuni pour établir une liste des améliorations à apporter dans JURIS dans la perspective de la réorganisation 2011. Cette liste contient non seulement des fonctionnalités souhaitées, mais recense également quelques interfaces nécessaires à une meilleure collaboration entre les différents intervenants de l'Etat. Il s'agit donc d'une base de travail très précieuse pour définir les priorités et obtenir les budgets dans les prochains mois.

En décembre 2008, quelques-unes des améliorations et demandes ont été installées via une nouvelle version de JURIS. Il est à noter qu'après tant d'années, la procédure d'installation est bien rôdée et que très peu d'utilisateurs ont été victimes de perturbations.

Après plus de 15 ans à son poste, la correspondante informatique du pouvoir judiciaire, Mme Laurence Burri, a présenté sa démission pour le 31 juillet 2008. Au nom des autorités judiciaires, le Tribunal cantonal a eu l'occasion d'adresser à Mme Laurence Burri des remerciements très sincères pour son engagement efficace et apprécié tout au long de ses 15 ans d'activité. Dans l'attente de l'entrée en fonction d'une personne pour la remplacer, un contrat a été passé avec son nouvel employeur pour que Mme Burri assure la gestion quotidienne et le support pendant quelques mois.

Il a ainsi été nécessaire de revoir tous les processus concernés et d'identifier ceux qui pouvaient être pris en charge par le pouvoir judiciaire lui-même. Deux greffiers, Sylvain Racine et Yvette Paroz Veuve, qui avaient d'ailleurs participé en 1999 à la mise en place de JURIS, se sont ainsi chargés de la coordination et du suivi des demandes des utilisateurs. Il convient de les remercier ici de manière formelle pour le grand engagement dont ils font preuve en plus de leur activité normale de gestion de leur greffe respectif. Ils ont notamment accepté également de participer à la mise au courant de la nouvelle personne, toujours dans le but d'assurer la qualité du travail du pouvoir judiciaire dans le domaine informatique.

Dans le rapport d'activité 2007, la Commission avait signalé la réflexion qu'elle menait sur l'utilisation déontologique des ressources informatiques et téléphoniques. La Commission a fait part au chef du Département de la justice, de la sécurité et des finances de réflexions concrètes. Le chef du Département a décidé de les mettre en œuvre en chargeant un groupe de travail composé de trois chefs de service de lui remettre des propositions d'ici fin 2008.

La présidente du Conseil de la magistrature

Geneviève Calpini Calame

2. STATISTIQUES POUR 2008

2.1. Tribunal cantonal

(Les chiffres entre parenthèses concernent l'année précédente)

Cour plénière

enquêtes disciplinaires pendantes au 31 décembre 2007				-	(-)
enquêtes enregistrées en 2008				-	(1)
enquêtes liquidées				-	(1)
enquêtes pendantes au 31 décembre 2008				-	(-)
autres décisions				-	(22)

Cours civiles

affaires pendantes au 31 décembre 2007				356	(364)
affaires enregistrées en 2008				195	(175)
- procédure contentieuse		133	(126)		
- de nature pécuniaire	100	(90)			
- du droit de la filiation	33	(36)			
- appels		17	(13)		
- recours en matière LP		37	(25)		
- concordats		-	(4)		
- contestations d'honoraires de notaires		2	(3)		
- procédures non contentieuses		6	(4)		
affaires liquidées				186	(183)
- par jugement		106	(120)		
- sans jugement		80	(63)		
affaires pendantes au 31 décembre 2008				365	(356)

Autorité cantonale supérieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites

affaires pendantes au 31 décembre 2007				6	(6)
affaires enregistrées en 2008				10	(18)
affaires liquidées				11	(18)
- admises			2	(3)	
- mal fondées			4	(10)	
- irrecevables			5	(1)	
- retirées / classements			-	(4)	
affaires pendantes au 31 décembre 2008				5	(6)

Cour de cassation civile

recours pendants au 31 décembre 2007				71	(70)
recours enregistrés en 2008				173	(174)
recours liquidés				180	(173)
- admis			36	(49)	
- mal fondés			77	(82)	
- irrecevables			14	(8)	
- retirés - classés			53	(34)	
recours pendants au 31 décembre 2008				64	(71)

Chambre des affaires arbitrales

affaires pendantes au 31 décembre 2007				-	(-)
affaires enregistrées en 2008				4	(-)
affaires liquidées				2	(-)
affaires pendantes au 31 décembre 2008				2	(-)

Autorité tutélaire de surveillance

affaires pendantes au 31 décembre 2007				23	(28)
affaires enregistrées en 2008				93	(97)
affaires liquidées				89	(102)
- décisions sur recours			36	(45)	
- jugements d'adoption			17	(20)	
- autres décisions			36	(37)	
affaires pendantes au 31 décembre 2008				27	(23)

Chambre d'accusation

affaires pendantes au 31 décembre 2007				30	(51)
affaires enregistrées en 2008				215	(258)
affaires liquidées				221	(279)
- recours c/ décisions des juges d'instruction		37	(43)		
- requêtes en prolongation de la détention préventive		9	(4)		
- recours c/ décisions du Ministère public		69	(105)		
- transmissions du Ministère public (179 CPP al.1 lit.a)		5	(2)		
- autres décisions de la CHAC ou de son président		101	(125)		
affaires pendantes au 31 décembre 2008				24	(30)

Cour d'assises

affaires pendantes au 31 décembre 2007				1	(1)
affaires enregistrées en 2008				6	(4)
affaires liquidées				3	(4)
affaires pendantes au 31 décembre 2008				4	(1)

Tribunal pénal économique

affaires pendantes au 31 décembre 2007				1	(1)
affaires enregistrées en 2008				1	(-)
affaires liquidées				2	(-)
affaires pendantes au 31 décembre 2008				-	(1)

Cour de cassation pénale

affaires pendantes au 31 décembre 2007				40	(69)
- pourvois en cassation			39	(63)	
- demandes de réhabilitation			-	(3)	
- demandes de révision			1	(3)	
affaires enregistrées en 2008				133	(120)
- pourvois en cassation			128	(114)	
- demandes de réhabilitation			2	(-)	
- demandes de révision			3	(6)	
affaires liquidées				122	(149)
- pourvois en cassation			117	(138)	
- admis	36	(33)			
- mal fondés	62	(92)			
- irrecevables	18	(12)			
- retirés	1	(1)			
- demandes de réhabilitation			2	(3)	
- admises	-	(2)			
- refusées	2	(-)			
- retirées	-	(1)			
- demandes de révision			3	(8)	
- admises	1	(3)			
- mal fondées	2	(5)			
- retirées	-	(-)			
affaires pendantes au 31 décembre 2008				51	(40)
- pourvois en cassation			50	(39)	
- demandes de réhabilitation			-	(-)	
- demandes de révision			1	(1)	

Tribunal administratif

affaires pendantes au 31 décembre 2007				509	(386)
affaires enregistrées en 2008				448	(448)
- droit administratif			150	(159)	
- impôts et taxes	19	(12)			
- séjour des étrangers	25	(33)			
- aménagement du territoire et constructions	9	(14)			
- statut des fonctionnaires	13	(13)			
- assistance judiciaire	21	(16)			
- circulation routière	6	(3)			
- responsabilité des collectivités publiques (actions)	7	(17)			
- bourses d'étude	-	(-)			
- droit des marchés publics	2	(11)			
- aide aux victimes d'infractions	1	(-)			
- environnement et protection de la nature	-	(-)			
- améliorations foncières et droit foncier rural	5	(2)			
- exécution des peines	2	(2)			
- établissements publics	-	(1)			
- affaires scolaires	2	(-)			
- expropriation	-	(2)			
- aide sociale	3	(3)			
- droit de procédure	23	(16)			
- vente d'appartements loués	1	(2)			
- usage du domaine public	-	(1)			
- divers	11	(11)			
- assurances sociales			298	(289)	
- assurance-accidents	37	(35)			
- assurance-chômage	63	(13)			
- allocations familiales	1	(-)			
- assurance-invalidité	140	(197)			
- AVS	14	(7)			
- assurance-maladie	18	(7)			
- assurance militaire	-	(-)			
- prestations complém. à l'AVS/AI	12	(15)			
- allocations pour perte de gain	-	(-)			
- prévoyance professionnelle (actions)	8	(9)			
- partage des prestations de sortie en cas de divorce	5	(6)			

affaires liquidées				474	(325)
- admises			146	(100)	
- irrecevables			29	(36)	
- mal fondées			256	(154)	
- retraits / transactions / classements			43	(35)	
affaires pendantes au 31 décembre 2008				483	(509)

Tribunal arbitral (art.89 LAMal)

affaires pendantes au 31 décembre 2007				2	(1)
affaires enregistrées en 2008				2	(2)
affaires liquidées				1	(1)
affaires pendantes au 31 décembre 2008				3	(2)

Autorité de recours des avocates, des avocats et du notariat

recours pendants au 31 décembre 2007				6	(1)
recours enregistrés en 2008				1	(7)
recours liquidés				6	(2)
- admis			3	(-)	
- mal fondés			3	(1)	
- irrecevables			-	(-)	
- retirés / classés			-	(1)	
recours pendants au 31 décembre 2008				1	(6)

Recours au Tribunal fédéral

	Pendants au 1 ^{er} janvier	Interjetés dans l'année	Admis	Mal fondés	Irrecevables	Retirés	Pendants au 31 déc.
Cour plénière	-	-	-	-	-	-	-
Cours civiles	8	13	3	10	6	1	1
Cour de cassation civile	2	12	-	4	8	1	1
Autorité de recours des avocates, des avocats et du notariat	-	1	-	1	-	-	-
Autorité tutélaire de surveillance	-	3	-	1	1	1	-
Chambre d'accusation	1	4	-	1	3	-	1
Cour de cassation pénale	7	18	2	7	10	1	5
Tribunal administratif TF Lausanne	6	15	-	8	4	2	7
Tribunal administratif TF Lucerne	17	51	5	23	14	-	26
Autorité cantonale supérieure de surveillance des offices des poursuites et des faillites	1	3	1	1	1	-	1
Tribunal arbitral (89 LAMal)	-	-	-	-	-	-	-
Total	42	120	11	56	47	6	42

Caisse du greffe du Tribunal cantonal :

Emoluments : Fr. 541.329,50 (Fr. 492.009,50)

2.2. Tribunaux de district

2.2.1. Affaires civiles

(Les chiffres entre parenthèses concernent l'année précédente)

Procédure écrite

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Actions en divorce, etc. (art.10 OJ)							
- en instruction au 1 ^{er} janvier	168 (174)	122 (102)	30 (35)	35 (36)	27 (39)	188 (210)	570 (596)
- enregistrées dans l'année	187 (226)	159 (131)	39 (40)	52 (46)	53 (31)	139 (165)	629 (639)
Total	355 (400)	281 (233)	69 (75)	87 (82)	80 (70)	327 (375)	1.199 (1.235)
- liquidées par jugement	202 (217)	134 (106)	38 (45)	50 (44)	48 (40)	137 (180)	609 (632)
- liquidées sans jugement	7 (15)	8 (5)	2 (-)	2 (3)	3 (3)	13 (7)	35 (33)
- en instruction au 31 décembre	146 (168)	139 (122)	29 (30)	35 (35)	29 (27)	177 (188)	555 (570)
Total	355 (400)	281 (233)	69 (75)	87 (82)	80 (70)	327 (375)	1.199 (1.235)
Autres actions de procédure écrite							
- en instruction au 1 ^{er} janvier	34 (45)	24 (22)	2 (6)	5 (7)	5 (8)	26 (17)	96 (105)
- enregistrées dans l'année	17 (11)	5 (16)	1 (4)	5 (9)	12 (3)	10 (15)	50 (58)
Total	51 (56)	29 (38)	3 (10)	10 (16)	17 (11)	36 (32)	146 (163)
- liquidées par jugement	13 (12)	4 (6)	- (2)	1 (4)	2 (-)	9 (5)	29 (29)
- liquidées sans jugement	13 (10)	9 (8)	1 (6)	3 (7)	2 (6)	9 (1)	37 (38)
- en instruction au 31 décembre	25 (34)	16 (24)	2 (2)	6 (5)	13 (5)	18 (26)	80 (96)
Total	51 (56)	29 (38)	3 (10)	10 (16)	17 (11)	36 (32)	146 (163)

Procédure orale

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
- actions en instruction au 1 ^{er} janvier	32 (39)	32 (44)	6 (10)	14 (16)	5 (10)	31 (36)	120 (155)
- enregistrées dans l'année	99 (97)	47 (55)	19 (19)	17 (28)	21 (20)	70 (66)	273 (285)
Total	131 (136)	79 (99)	25 (29)	31 (44)	26 (30)	101 (102)	393 (440)
- liquidées par jugement	51 (30)	26 (29)	5 (4)	7 (10)	4 (13)	25 (26)	118 (112)
- liquidées sans jugement	45 (74)	28 (38)	13 (19)	15 (20)	15 (12)	36 (45)	152 (208)
- en instruction au 31 décembre	35 (32)	25 (32)	7 (6)	9 (14)	7 (5)	40 (31)	123 (120)
Total	131 (136)	79 (99)	25 (29)	31 (44)	26 (30)	101 (102)	393 (440)

<u>Procédure sommaire, contentieuse ou gracieuse</u>	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
- Mesures protectrices de l'union conjugale	130 (102)	64 (69)	17 (30)	30 (28)	30 (23)	102 (95)	373 (347)
- Mises à ban	19 (16)	18 (15)	6 (5)	10 (15)	1 (1)	7 (9)	61 (61)
- Annulations de titres	8 (14)	10 (10)	2 (2)	5 (5)	8 (1)	9 (8)	42 (40)
- Mainlevées d'opposition	524 (567)	297 (296)	133 (121)	123 (146)	123 (132)	312 (275)	1.512 (1.537)
- Séquestres	16 (18)	4 (4)	8 (3)	1 (3)	30 (15)	36 (28)	95 (71)
- Réquisitions de faillite	283 (303)	106 (119)	43 (73)	59 (83)	70 (104)	190 (217)	751 (899)
- Expulsions du locataire (art.257d CO)	56 (58)	21 (19)	9 (5)	4 (2)	12 (9)	71 (80)	173 (173)
- Autres affaires, non compris les affaires successorales (cf. celles ci-dessous) non plus que le contreseing des cédules hypothécaires	133 (132)	33 (33)	23 (13)	30 (19)	47 (21)	73 (-)	339 (218)
Total des affaires enregistrées dans l'année	1.169 (1.210)	553 (565)	241 (252)	262 (301)	321 (306)	800 (712)	3.346 (3.346)

Successions

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
- ouvertes dans l'année	492 (483)	326 (360)	150 (138)	110 (115)	150 (165)	383 (400)	1.611 (1.661)
- appositions de scellés	3 (6)	4 (4)	14 (8)	3 (5)	3 (2)	1 (1)	28 (26)
- Inventaires (art.490 et 553 CCS)	7 (3)	6 (12)	- (-)	1 (-)	1 (-)	- (-)	15 (15)
- bénéfiques d'inventaire (art. 581 CCS)	6 (2)	2 (4)	1 (1)	1 (-)	1 (1)	1 (2)	12 (10)
- administrations officielles (art.554 CCS)	2 (2)	4 (3)	2 (1)	1 (-)	5 (2)	1 (2)	15 (10)
- ouvertures de testaments	194 (197)	138 (141)	42 (43)	40 (29)	55 (60)	121 (140)	590 (610)
- certificats d'hérédité							
- délivrés par le juge	273 (305)	221 (234)	85 (87)	80 (82)	97 (100)	172 (174)	928 (982)
- déposés par les notaires	40 (21)	22 (19)	1 (10)	1 (-)	3 (6)	42 (38)	109 (94)
- répudiations de successions	40 (20)	20 (17)	10 (4)	4 (6)	9 (14)	39 (42)	122 (103)
- ordonnances de liquidation de succes- sions par l'Office des faillites (art.566 al.2 ou art.573 CCS et 193 LP)	67 (36)	28 (25)	17 (6)	12 (11)	14 (19)	50 (53)	188 (150)

Divers

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
- Commissions rogatoires	3	3	0	0	1	7	14
	(5)	(1)	(2)	(-)	(1)	(3)	(12)
- Enchères publiques	2	-	1	-	3	-	6
	(3)	(-)	(-)	(-)	(2)	(1)	(6)
- Preuves à futur	1	-	1	2	1	3	8
	(1)	(5)	(2)	(2)	(3)	(2)	(15)
- Hypothèques légales	11	1	-	-	1	4	17
	(13)	(2)	(-)	(2)	(8)	(10)	(35)
- Mesures provisoires	20	26	3	3	2	14	68
	(25)	(22)	(2)	(6)	(7)	(112)	(174)
- Mesures de contrainte (LSEE)	1	-	-	-	-	6	7
	(3)	(1)	(3)	(-)	(-)	(8)	(15)
Total des émoluments encaissés durant l'année (arrondi)	510.100	400.300	116.020	150.370	120.740	362.000	1.659.530
	(481.600)	(373.300)	(111.624)	(135.700)	(128.870)	(360.000)	(1.591.094)

Autorités tutélaires civiles

		Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers en cours au 1^{er} janvier								
Majeurs								
Tutelle	art.369	129	79	43	40	52	136	479
Tutelle	art.370	14	3	2	3	3	8	33
Tutelle	art.371	1	-	1	-	-	-	2
Tutelle	art.372	159	90	25	22	34	169	499
dont plac. autor. parent.	art.385 ch.3	42	49	14	22	24	59	210
Curatelle	art.392 ch.1	11	14	1	1	1	10	38
Curatelle	art.392 ch.3	3	-	-	-	-	1	4
Curatelle	art.393	33	12	23	11	5	10	94
Curatelle	art.394	244	150	46	34	30	112	616
Conseil légal	art.395	13	10	10	5	5	61	104
Priv. liberté assistance	art.397a	52	8	-	2	4	18	84
Mineurs								
Surveillance	art.307	1	-	2	-	1	8	12
Curatelle	art.308	219	145	84	74	73	410	1.005
Curatelle	art.309	16	2	1	4	2	25	50
Retrait de garde	art.310	87	37	-	7	19	91	241
Retrait autor. parentale	art.311/312	7	1	-	2	1	4	15
Protection des biens	art.324	-	-	-	-	-	-	-
Curat. d'administration	art.325	-	-	-	-	2	9	11
Tutelle	art.368	30	7	14	10	9	41	111
Curatelle	art.392 ch.2	29	21	2	8	3	29	92
Curatelle	art.392 ch.3	2	-	-	1	-	5	8
	Total	1.050	579	254	224	244	1.147	3.498
Inventaires art.318		16	18	2	29	2	10	77
Actions alimentaires		11	7	3	5	1	10	37

Autorités tutélaires civiles (suite)

		Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers enregistrés dans l'année								
Majeurs								
Tutelle	art.369	8	8	4	-	5	1	26
Tutelle	art.370	-	-	-	1	-	-	1
Tutelle	art.371	-	-	-	-	-	-	-
Tutelle	art.372	10	5	-	1	4	16	36
dont plac. autor. parent.	art.385 ch.3	2	5	2	-	2	3	14
Curatelle	art.392 ch.1	4	8	2	1	2	6	23
Curatelle	art.392 ch.3	1	-	-	-	-	-	1
Curatelle	art.393	8	7	1	1	3	1	21
Curatelle	art.394	59	21	11	14	10	22	137
Conseil légal	art.395	-	-	-	-	2	15	17
Priv. liberté assistance	art.397a	98	67	16	16	29	92	318
Mineurs								
Surveillance	art.307	-	-	1	-	1	-	2
Curatelle	art.308	37	31	19	17	14	34	152
Curatelle	art.309	6	2	1	1	1	4	15
Retrait de garde	art.310	20	11	5	6	12	30	84
Retrait autor. parentale	art.311/312	1	1	-	-	-	4	6
Protection des biens	art.324	-	-	-	-	-	-	-
Curat. d'administration	art.325	-	-	-	-	-	-	-
Tutelle	art.368	6	3	17	3	1	6	36
Curatelle	art.392 ch.2	5	9	2	4	4	14	38
Curatelle	art.392 ch.3	-	-	1	1	-	-	2
	Total	263	173	80	66	88	245	915
Inventaires art.318		36	32	7	13	4	37	129
Actions alimentaires		18	21	4	9	10	13	75

Autorités tutélaires civiles (suite)

		Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers classés dans l'année								
Majeurs								
Tutelle	art.369	2	5	3	2	4	5	21
Tutelle	art.370	1	1	-	-	-	-	2
Tutelle	art.371	-	-	-	-	-	-	-
Tutelle	art.372	4	15	3	3	4	10	39
dont plac. autor. parent.	art.385 ch.3	-	1	-	-	3	-	4
Curatelle	art.392 ch.1	-	9	1	1	1	2	14
Curatelle	art.392 ch.3	-	-	-	-	-	-	-
Curatelle	art.393	9	6	3	3	1	2	24
Curatelle	art.394	49	19	3	6	7	13	97
Conseil légal	art.395	2	3	2	1	2	4	14
Priv. liberté assistance	art.397a	114	71	16	15	29	93	338
Mineurs								
Surveillance	art.307	-	-	1	-	1	-	2
Curatelle	art.308	49	38	17	7	22	81	214
Curatelle	art.309	7	-	-	2	1	7	17
Retrait de garde	art.310	24	14	-	1	17	27	83
Retrait autor. parentale	art.311/312	3	1	-	-	1	-	5
Protection des biens	art.324	-	-	-	-	-	-	-
Curat. d'administration	art.325	-	-	-	-	2	-	2
Tutelle	art.368	6	2	2	3	7	6	26
Curatelle	art.392 ch.2	14	10	2	-	3	12	41
Curatelle	art.392 ch.3	1	-	-	-	-	2	3
Total		285	194	53	44	102	264	942
Inventaires art.318		28	39	8	11	4	36	126
Actions alimentaires		20	14	3	9	11	15	72

Autorités tutélaires civiles (suite)

		Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers en cours au 31 décembre								
Majeurs								
Tutelle	art.369	135	82	44	38	53	132	484
Tutelle	art.370	13	2	2	4	3	8	32
Tutelle	art.371	1	-	1	-	-	-	2
Tutelle	art.372	165	80	22	20	34	175	496
dont plac. autor. parent.	art.385 ch.3	44	53	16	22	23	62	220
Curatelle	art.392 ch.1	15	13	2	1	2	14	47
Curatelle	art.392 ch.3	4	-	-	-	-	1	5
Curatelle	art.393	32	13	21	9	7	9	91
Curatelle	art.394	254	152	54	42	33	121	656
Conseil légal	art.395	11	7	8	4	5	72	107
Priv. liberté assistance	art.397a	36	4	-	3	4	17	64
Mineurs								
Surveillance	art.307	1	-	2	-	1	8	12
Curatelle	art.308	207	138	86	84	65	363	943
Curatelle	art.309	15	4	2	3	2	22	48
Retrait de garde	art.310	83	34	5	12	14	94	242
Retrait autor. parentale	art.311/312	5	1	-	2	-	8	16
Protection des biens	art.324	-	-	-	-	-	-	-
Curat. d'administration	art.325	-	-	-	-	-	9	9
Tutelle	art.368	30	8	29	10	3	41	121
Curatelle	art.392 ch.2	20	20	2	12	4	31	89
Curatelle	art.392 ch.3	1	-	1	2	-	3	7
	Total	1.028	558	281	246	230	1.128	3.471
Inventaires art.318		24	11	1	31	2	11	80
Actions alimentaires		9	14	4	5	-	8	40

Tribunaux de prud'hommes

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Actions en instruction au 1 ^{er} janvier	21 (40)	18 (25)	3 (8)	13 (12)	6 (10)	29 (27)	90 (122)
Actions enregistrées dans l'année	116 (80)	41 (43)	28 (9)	20 (24)	14 (14)	90 (49)	309 (219)
Total	137 (120)	59 (68)	31 (17)	33 (36)	20 (24)	119 (76)	399 (341)
Jugements rendus	35 (38)	12 (18)	5 (5)	8 (3)	3 (2)	22 (16)	85 (82)
Actions liquidées sans jugement	52 (61)	27 (32)	19 (9)	20 (20)	12 (16)	46 (26)	176 (164)
Actions en instruction au 31 décembre	50 (21)	20 (18)	7 (3)	5 (13)	5 (6)	51 (34)	138 (95)
Total	137 (120)	59 (68)	31 (17)	33 (36)	20 (24)	119 (76)	399 (341)

Restriction du droit de résilier les baux	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Actions en instruction au 1 ^{er} janvier	19 (19)	1 (-)	2 (-)	2 (3)	2 (1)	2 (1)	28 (24)
Actions enregistrées dans l'année	2 (13)	1 (2)	- (4)	1 (1)	3 (2)	- (1)	7 (23)
Total	21 (32)	2 (2)	2 (4)	3 (4)	5 (3)	2 (2)	35 (47)
Actions liquidées par jugement	13 (5)	1 (-)	- (1)	- (-)	1 (-)	- (-)	15 (6)
Actions retirées	- (-)	- (-)	1 (-)	- (-)	- (-)	- (-)	1 (-)
Actions conciliées	2 (8)	- (1)	1 (1)	2 (2)	1 (1)	- (-)	6 (13)
Actions en instruction au 31 décembre	6 (19)	1 (1)	- (2)	1 (2)	3 (2)	2 (2)	13 (28)
Total	21 (32)	2 (2)	2 (4)	3 (4)	5 (3)	2 (2)	35 (47)

2.2.2. Affaires pénales

Tribunaux de police

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers en cours au 1 ^{er} janvier	142 (152)	115 (162)	20 (22)	32 (20)	16 (36)	128 (171)	453 (563)
Dossiers reçus dans l'année	505 (611)	202 (203)	71 (68)	54 (87)	85 (78)	309 (328)	1.226 (1.375)
Total	647 (763)	317 (365)	91 (90)	86 (107)	101 (114)	437 (499)	1.679 (1.938)
Dossiers liquidés par jugement	418 (506)	187 (207)	50 (62)	51 (60)	62 (79)	244 (340)	1.012 (1.254)
Dossiers liquidés sans jugement	97 (115)	38 (43)	16 (8)	11 (15)	8 (19)	53 (31)	223 (231)
Dossiers en cours au 31 décembre	132 (142)	92 (115)	25 (20)	24 (32)	31 (16)	140 (128)	444 (453)
Total	647 (763)	317 (365)	91 (90)	86 (107)	101 (114)	437 (499)	1.679 (1.938)

Tribunaux correctionnels

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Dossiers en cours au 1 ^{er} janvier	14 (10)	4 (4)	4 (2)	1 (2)	3 (8)	8 (16)	34 (42)
Dossiers reçus dans l'année	25 (34)	12 (14)	4 (12)	5 (4)	4 (6)	24 (31)	74 (101)
Total	39 (44)	16 (18)	8 (14)	6 (6)	7 (14)	32 (47)	108 (143)
Dossiers liquidés par jugement	28 (30)	10 (14)	5 (8)	3 (4)	5 (11)	21 (39)	72 (106)
Dossiers liquidés sans jugement	4 (-)	- (-)	- (2)	- (1)	- (-)	1 (-)	5 (3)
Dossiers en cours au 31 décembre	7 (14)	6 (4)	3 (4)	3 (1)	2 (3)	10 (8)	31 (34)
Total	39 (44)	16 (18)	8 (14)	6 (6)	7 (14)	32 (47)	108 (143)

Autorités tutélares pénales

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
ENQUETES							
Cas en suspens au 1 ^{er} janvier	25 (21)	26 (13)	11 (10)	3 (6)	5 (4)	19 (17)	89 (71)
Affaires enregistrées durant l'année	259 (259)	140 (157)	61 (67)	40 (45)	55 (79)	176 (200)	731 (807)
Nombre de mineurs	342 (312)	211 (202)	67 (83)	43 (61)	67 (92)	236 (282)	966 (1.032)
- garçons	287 (231)	189 (163)	52 (61)	37 (46)	50 (68)	164 (192)	779 (761)
- filles	55 (81)	22 (39)	15 (22)	6 (15)	17 (24)	72 (90)	187 (271)
- enfants	94 (69)	49 (62)	18 (15)	3 (20)	22 (27)	70 (97)	256 (290)
- adolescents	232 (232)	153 (124)	45 (62)	40 (41)	45 (65)	164 (172)	679 (696)
- plus de 18 ans	16 (11)	9 (16)	4 (5)	- (0)	2 (0)	2 (13)	33 (45)
Détention préventive	13 (11)	- (1)	1 (1)	- (1)	- (1)	1 (2)	15 (17)
Observations pendant enquête	- (-)	2 (1)	- (-)	- (0)	- (0)	- (-)	2 (1)
Expertises psychologiques et d'orientation professionnelle	- (3)	- (1)	- (-)	- (0)	- (0)	- (-)	- (4)
Enquêtes OCM	- (-)	3 (-)	1 (-)	- (0)	4 (4)	- (-)	8 (4)
DECISIONS							
- Clôture d'enquêtes et jugements							
Nombre de jugements	234 (239)	163 (124)	57 (63)	38 (54)	46 (59)	203 (167)	741 (706)
Dessaisissements	16 (11)	7 (2)	1 (-)	- (2)	2 (1)	1 (-)	27 (16)
Refus de suivre	- (-)	- (11)	- (-)	- (0)	3 (3)	1 (-)	4 (14)

Autorités tutélaires pénales (suite)

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
RECOURS							
Instruction	-	-	-	-	-	-	-
	(-)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(-)
Jugement	-	-	-	-	-	-	-
	(-)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(-)
Exécution	-	-	-	-	-	-	-
	(-)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(-)
PEINES ET MESURES							
Réprimandes	27	4	2	1	7	43	84
	(45)	(6)	(1)	(1)	(5)	(14)	(72)
Astreintes au travail	81	86	26	21	29	92	335
	(71)	(52)	(34)	(30)	(33)	(88)	(308)
Education routière	15	27	2	3	4	4	55
	(3)	(22)	(2)	(7)	(1)	(3)	(38)
Arrêts scolaires	-	-	-	-	-	-	-
	(-)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(-)
Amendes avec sursis	11	1	-	-	1	-	13
	(5)	(4)	(-)	(0)	(0)	(-)	(9)
Amendes sans sursis	80	18	23	10	10	64	205
	(101)	(22)	(23)	(10)	(27)	(74)	(257)
Détentions avec sursis	2	-	2	-	1	2	7
	(2)	(-)	(6)	(1)	(6)	(9)	(24)
Amendes d'ordre	-	-	-	-	-	-	-
	(-)	(-)	(1)	(0)	(0)	(-)	(1)
Détentions sans sursis	2	1	-	-	2	4	9
	(2)	(1)	(1)	(0)	(2)	(2)	(8)
Ajournements des sanctions	-	-	-	-	-	-	-
	(-)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(-)
Patronages	-	-	-	-	-	-	-
	(-)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(-)
Assistance éducative	8	-	-	-	-	-	8
	(3)	(-)	(-)	(0)	(1)	(-)	(4)
Traitement spécial	2	-	-	-	-	-	2
	(2)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(2)
Placement familial	-	1	-	-	-	-	1
	(-)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(-)

Autorités tutélaires pénales (suite)

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
PEINES ET MESURES (suite)							
Placements en maison d'éducation 91 ch.1 CP)	1	2	-	-	-	-	3
	(4)	(1)	(1)	(-)	(1)	(-)	(7)
Placements en maison d'éducation (91 ch.2 CP)	3	-	-	-	-	-	3
	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Substitution de mesure	1	-	-	-	-	-	1
	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
Renoncations à toute peine ou mesure	3	10	4	1	2	23	43
	(12)	(7)	(3)	(2)	(-)	(12)	(36)
Jugements libératoires	9	15	2	1	4	18	49
	(5)	(13)	(5)	(1)	(3)	(9)	(36)
INFRACTIONS							
CODE PENAL SUISSE							
Titre							
- Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	33	6	1	1	6	29	76
	(5)	(5)	(10)	(-)	(13)	(24)	(57)
- Infractions contre le patrimoine	84	40	14	7	9	103	257
	(41)	(22)	(20)	(12)	(33)	(88)	(216)
- Infractions contre l'honneur et contre le domaine secret ou le domaine privé	19	3	-	1	2	14	39
	(2)	(1)	(4)	(-)	(5)	(4)	(16)
- Crimes ou délits contre la liberté	21	10	1	-	4	30	66
	(8)	(4)	(4)	(3)	(16)	(16)	(51)
- Infractions contre les moeurs	2	1	-	1	-	-	4
	(5)	(2)	(1)	(1)	(16)	(1)	(26)
- Crimes ou délits contre la famille	-	-	-	-	-	-	-
	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)	(-)
- Crimes ou délits créant un danger collectif	10	-	1	-	-	-	11
	(2)	(2)	(-)	(-)	(-)	(2)	(6)
- Crimes ou délits contre les communications publiques	1	-	-	-	-	-	1
	(1)	(-)	(1)	(-)	(-)	(1)	(3)
- Faux dans les titres	-	-	1	-	-	4	5
	(-)	(-)	(-)	(-)	(1)	(1)	(2)

Autorités tutélaires pénales (suite)

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Titre (suite)							
- Crimes ou délits contre la paix publique	2	-	-	-	-	-	2
	(3)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(3)
- Infractions contre l'autorité publique	-	-	-	-	-	-	-
	(1)	(-)	(1)	(0)	(1)	(-)	(3)
- Crimes ou délits contre l'administration de la justice	2	2	-	-	-	1	5
	(1)	(1)	(1)	(1)	(0)	(1)	(5)
- Contraventions à des dispositions de droit fédéral	-	-	-	-	1	-	1
	(4)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(4)
LF SUR LES STUPEFIANTS	48	32	13	13	8	25	139
	(35)	(18)	(10)	(11)	(13)	(24)	(111)
LCR							
- Vols d'usage	13	4	1	-	-	3	21
	(3)	(-)	(7)	(2)	(1)	(8)	(21)
- Autres infractions	31	32	5	8	9	14	99
	(33)	(35)	(8)	(15)	(7)	(25)	(123)
DIVERS							
- CP neuchâtelois	22	7	1	6	6	11	53
	(7)	(14)	(1)	(7)	(13)	(13)	(55)
- Lois cantonales diverses	-	-	-	-	-	3	3
	(4)	(-)	(-)	(3)	(0)	(1)	(8)
- Lois fédérales diverses	77	37	26	5	18	95	258
	(95)	(24)	(23)	(4)	(20)	(68)	(234)
- Règlements communaux divers	4	1	-	-	1	2	8
	(7)	(1)	(-)	(1)	(0)	(5)	(14)
Placements par l'AT civile							
- Mineurs ayant commis des infractions	-	-	1	-	-	-	1
	(-)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(-)
Autres mesures civiles à la suite d'infractions pénales (307 ss CC)	-	-	-	-	-	-	-
	(-)	(-)	(-)	(0)	(0)	(-)	(-)
Cas en suspens au 31 décembre	30	16	9	3	3	20	81
	(25)	(26)	(11)	(3)	(5)	(19)	(89)

NB : Nous ne comptons qu'une seule infraction lorsque le mineur a commis plusieurs infractions du même genre. Ex : une infraction contre le patrimoine s'il y a vol, recel et dommages à la propriété.

2.3. Ministère public et juges d'instruction

Ministère public

	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Affaires enregistrées dans l'année	2.794	989	460	459	547	1.827	7.076
Décisions rendues durant l'année :							
ordonnances pénales préparées par polices							-
ordonnances pénales	1.429	500	278	268	331	1.059	3.865
renvois devant tribunal de police	675	299	87	74	110	402	1.647
- renvois	534	228	60	45	75	258	1.200
- renvois suite à une opposition à une ordonnance pénale	141	71	27	29	35	144	447
renvois devant tribunal correctionnel	37	27	7	11	7	39	128
renvois devant Cour d'assises	8	2	-	-	-	8	18
renvois devant Tribunal pénal économique	-	-	-	-	-	15	15
renvois devant Autorité tutélaire	248	106	35	25	41	128	583
classement	971	400	163	154	258	925	2.871
non lieu	11	9	-	2	2	13	37
dessaisissement en faveur d'autres autorités	193	27	18	13	15	50	316
affaires suspendues durant l'exercice	230	56	24	25	26	121	482

Juges d'instruction	JI Neuchâtel	JI Chx-de-Fds	JI économique	Total
Saisines transmises durant l'exercice	17	23	1	455*
Enquêtes préalables transmises durant l'exercice	-	4	-	28*
Total				483

***Attention** Dès la mi-février 2008, les phases de procédure "SAIS-JIN, SAIS-JIC, SAIS-JIE, JIN-ART7, JIC-ART7, JIE-ART7" ont été remplacées par deux phases de procédure, soit "SAISINE-JI" (414 saisines) et "JI-ART7" (24 réquisitions). Il n'est donc plus possible avec ces deux nouvelles phases de procédure de déterminer la répartition des affaires entre les JI NEU, JI CHX et JIE.

Réquisitions transmises à la police durant l'exercice	1.509
Réquisitions transmises à l'Office de surveillance du Service de l'emploi (OSUR) durant l'exercice	83

Affaires en cours au 31 décembre :	Total
réquisitions à la police en cours d'exécution	237
instructions en cours	212
en suspens au Ministère public (fichier)	405
Total	854

Juges d'instruction

	JI Neuchâtel	JI Chaux-de-Fds	JI économique	Total
Affaires pendantes au 1 ^{er} janvier	103	95	32	230
Affaires reçues dans l'année	106	171	8	285
Affaires liquidées dans l'année :	112	178	13	303
- par clôture, suspension, classement, etc.	99	168	13	280
- par dessaisissement en faveur des autorités d'un autre canton ou pays	13	10	-	23
Affaires pendantes au 31 décembre	97	88	27	212
Commissions rogatoires reçues et exécutées	32	54	-	86

La différence entre le nombre d'affaires pendantes au 1^{er} janvier 2008 et le nombre d'affaires pendantes au 31 décembre 2007 est due à des erreurs d'enregistrement corrigées durant l'année.

Statistique des condamnations

	Ministère public	Neuchâtel	Boudry	Val-de-Travers	Val-de-Ruz	Le Locle	La Chaux-de-Fonds	Total
Avec sursis ou avec radiation conditionnelle de l'inscription de l'amende au casier judiciaire (art.41 et 49 CP)	1.776	155	62	26	38	34	103	2.194
Sans sursis, y compris amendes inscrites sans radiation conditionnelle au casier judiciaire	851	258	73	29	44	26	142	1.423
Total	2.627	413	135	55	82	60	245	3.617

2.4. Autorités régionales de conciliation

	Dossiers en cours au 31.12.2007 153	Nouveaux dossiers 865	Total à traiter	Cas traités en audience / 100%						Total des cas traités en audience	Autres (divers)	Total des cas liquidés	Dossiers en cours au 31.12.2008 241
				Conciliations		Pas d'entente		Décisions ¹					
	Cas pendants au 31.12.2007 ²	Nouveaux cas		Chiffres absolus	En %	Chiffres absolus	En %	Chiffres absolus	En %	Chiffres absolus	Chiffres absolus		Cas pendants au 31.12.2008
Autorité régionale de conciliation de Neuchâtel	155	1.056	1.211	651	84.55	104	13.51	15	1.95	770	197	967	244
Autorité régionale de conciliation de La Chaux-de-Fonds	81	383	464	299	96.76	9	2.91	1	0.32	309	74	383	81
Total Canton	236	1.439	1.675	950	88.04	113	10.47	16	1.48	1.079	271	1.350	325

	Conciliations portant sur							Pas d'entente sur				
	Loyer initial	Hausse de loyer	Baisse de loyer	Décompte de frais accessoires	Autres motifs	Protection contre les congés	Consignation du loyer	Loyer initial	Hausse de loyer	Baisse de loyer	Décompte de frais accessoires	Autres motifs
Autorité régionale de conciliation de Neuchâtel	20	204	18	42	195	120	52	-	66	1	6	31
Autorité régionale de conciliation de La Chaux-de-Fonds	-	145	1	22	93	28	10	-	-	-	-	9
Total Canton	20	349	19	64	288	148	62	-	66	1	6	40

	¹ Décisions portant sur		Divers		
	Protection contre les congés	Consignation du loyer	Pas d'entrée en matière, retrait	Au tribunal arbitral	Autres
Autorité régionale de conciliation de Neuchâtel	12	3	194	-	3
Autorité régionale de conciliation de La Chaux-de-Fonds	-	1	73	-	1

¹ les décisions prises en compte par la présente statistique portent sur les cas dans lesquels les ARC disposent d'un pouvoir de décision en vertu du droit fédéral (consignation, annulation du congé et prolongation de bail), à l'exclusion des autres décisions

² la différence entre le nombre de cas pendants au 31 décembre 2007 selon le rapport annuel du Tribunal cantonal 2007 ad 2.4 et le nombre de cas pendants à la même date selon le présent rapport s'explique par des erreurs de saisies corrigées durant l'année 2008

2.5. Tribunal fiscal

recours pendants au 31 décembre 2007			94	(78)
recours enregistrés en 2008			72	(68)
- taxation d'office	3	(-)		
- impôt sur les successions	2	(5)		
- déductions	21	(19)		
- bénéfice de l'entreprise	2	(4)		
- estimation cadastrale	6	(1)		
- impôt sur les gains immobiliers	6	(7)		
- double imposition	9	(8)		
- autres	23	(24)		
recours liquidés			74	(52)
- admis	20	(15)		
- mal fondés	30	(16)		
- irrecevables	6	(4)		
- retirés / classés	18	(17)		
recours pendants au 31 décembre 2008			92	(94)

3. EVOLUTION DE QUELQUES DONNEES STATISTIQUES DE DIFFERENTES AUTORITES JUDICIAIRES

Voici l'évolution de quelques données statistiques intéressant l'activité des différentes instances judiciaires.

3.1. Tribunal cantonal

Ensemble des dossiers enregistrés à compter de l'année 2004 :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Sur recours	931	980	1.012	980	975
1 ^{ère} instance	353	367	308	346	306
Total	1.284	1.347	1.320	1.326	1.281

Emoluments encaissés :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
	371.803,75	462.131,15	413.999,30	492.009,50	541.329,50

3.2. Tribunaux de district

Actions en divorce et en séparation de corps enregistrées :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
	680	707	683	639	629

Autres actions enregistrées (procédure écrite et procédure orale) :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
	493	420	392	343	323

Autorités tutélaires :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
Tutelles	1.102	1.085	1.132	1.124	1.135
Curatelles	1.514	1.548	1.749	1.776	1.747
Total	2.616	2.633	2.881	2.900	2.882

Cas pénaux jugés par les autorités tutélaires elles-mêmes et par les présidents seuls :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
	788	808	658	706	741

Emoluments encaissés :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
	Fr. 1.802.380.--	Fr. 1.634.501.--	Fr. 1.772.625.--	Fr. 1.591.094.--	Fr. 1.659.530.--

3.3. Parquet et juges d'instruction

Mandats de répression ou ordonnances pénales décernés par le procureur général :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
	19.107	4.011	4.208	4.062	3.865

Ensemble des affaires pénales renvoyées devant les tribunaux, aux autorités tutélaires, militaires, pour jugements par d'autres cantons :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
	2.302	2.169	3.456	3.040	2.707

Affaires déferées aux juges d'instruction pour enquête :

<u>Année</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2006</u>	<u>2007</u>	<u>2008</u>
	389	346	293	283	285

TABLE DES MATIERES

1.	CONSIDERATIONS GENERALES.....	1
1.1.	Une nouvelle autorité : le Conseil de la magistrature	1
1.2.	Magistrature judiciaire	2
1.3.	Du bon usage de la suppléance.....	3
1.4.	Personnel des greffes	4
1.5.	Recueil de jurisprudence et banque de données juridiques.....	4
1.6.	Informatique.....	4
2.	STATISTIQUES POUR 2008	6
2.1.	Tribunal cantonal	6
2.2.	Tribunaux de district.....	13
2.2.1.	Affaires civiles.....	13
2.2.2.	Affaires pénales.....	24
2.3.	Ministère public et juges d'instruction	31
2.4.	Autorités régionales de conciliation.....	34
2.5.	Tribunal fiscal	35
3.	EVOLUTION DE QUELQUES DONNEES STATISTIQUES DE DIFFERENTES AUTORITES JUDICIAIRES	36
3.1.	Tribunal cantonal	36
3.2.	Tribunaux de district.....	36
3.3.	Parquet et juges d'instruction	37